

## FINANCES

# Arrêté 2025-24 : Arrêté de nomination en qualité de mandataire de Monsieur DEBIEZ Yvon pour le fonctionnement de la régie de recettes des ports de Grand Lac et des sous régies de Charpignat et Conjux

1 DOCUMENT - Publié le 26 juin 2025

**ARRÊTÉ**  
N° : 2025-24  
Décret en la : 25.06.2025  
Porté à l'ordre le : 25.06.2025  
Valeu : 25.06.2025

**FINANCES**  
Arrêté de nomination en qualité de mandataire de Monsieur DEBIEZ Yvon pour le fonctionnement de la régie de recettes des ports de Grand Lac et des sous régies du Charpignat et Conjux.

Le Président de Grand Lac,

- M. le décret (2025-14) du 21 mai 2025 portant établissement d'une Régie de Recettes des services des ports,
- M. l'arrêté du 27 mai 2025 n° 2025-13 portant nomination de Monsieur ALAIN GALIARD en qualité de mandataire titulaire de la Régie de Recettes des services des ports, et Monsieur Cyril BERNARD mandataire suppléant,
- M. la délibération reçue au RPTFESP en date du 14 novembre 2023,
- M. la confirmation du conseil de police intergénérationnel, en date du 17 juillet 2025,
- M. la confirmation du décret n° 44-1000 du 17 juillet 2025,
- M. l'avis conforme du mandataire suppléant, en date du 17 juillet 2025.

Constatant qu'il nécessite d'assurer la continuité et l'intégrité des fonctions et la pérennité des rôles joués par la Régie des mandataires,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 : MANDATAIRES**  
Monsieur DEBIEZ Yvon est nommé mandataire de la Régie de Recettes des services des ports à compter du 15 mai 2025, pour le compte et à la responsabilité du maire titulaire, ainsi que mission d'assurer toutes les missions les délivrant ou prélevant dans l'acte un certificat de service.

**ARTICLE 2 : PÉRIODES DES RÔLES**  
Monsieur DEBIEZ Yvon est nommé mandataire de la Régie de Recettes des services des ports à compter du 15 mai 2025, pour une période initiale de deux ans renouvelable pour une autre période, au prorata des délais et aux conditions prévues dans l'acte un certificat de service.

**ARTICLE 3 : MANDATIF**  
Monsieur DEBIEZ Yvon est nommé mandataire de la Régie de Recettes des services des ports à compter du 15 mai 2025, pour exercer les fonctions et exercices de mandataire de la Régie de Recettes des services des ports, à la charge de la Communauté d'Agglomération Grand Lac.





## AR\_2025-24.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 328,9 KO)



**GRAND LAC**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLO  
OMÉRATION  
1500 Boulevard Lepic  
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.